



# Maintien des soins des patients de la PASS de Cayenne atteints d'hypertension ou de diabète à l'entrée dans le système de soin de droit commun : PASSyDroit

Par Sarah LETOURNEUX

## INTRODUCTION

Contexte guyanais

- ✓ Population précaire
- ✓ Indicateurs de santé dégradés
- ✓ Difficultés d'accès et renoncement aux soins
- ✓ Vécu difficile avec une maladie chronique
- ✓ Offre médicale faible

## LA PASS : PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Dispositif médico-social intégré à l'hôpital :

- ✓ Pour : les patients sans sécurité sociale (ou incomplète)
- ✓ Équipe : médecins, infirmiers, assistants de service social et médiateur
- ✓ Offre : accès gratuit au suivi des maladies chroniques
- ✓ Objectif : accompagnement vers l'offre de soins de droit commun

### Objectif principal :

Évaluer le maintien des soins via l'intégration dans le système de soin de droit commun des patients sortant de la PASS avec des droits ouverts

## MÉTHODE

- ✓ Étude transversale avec entretien téléphonique dirigé auprès des patients suivis entre janvier et novembre 2022 au CHC.
- ✓ Critères d'inclusion : majeur, hypertendu et/ou diabétique sorti de la PASS depuis minimum 1 mois avec un traitement.
- ✓ Le critère de jugement est la proportion de patients intégrant le système de droit commun, défini par un recours aux consultations d'un médecin généraliste, un usage de la pharmacie de ville et la réalisation des examens complémentaires s'ils étaient demandés.

## RÉSULTATS (n=133 inclus)

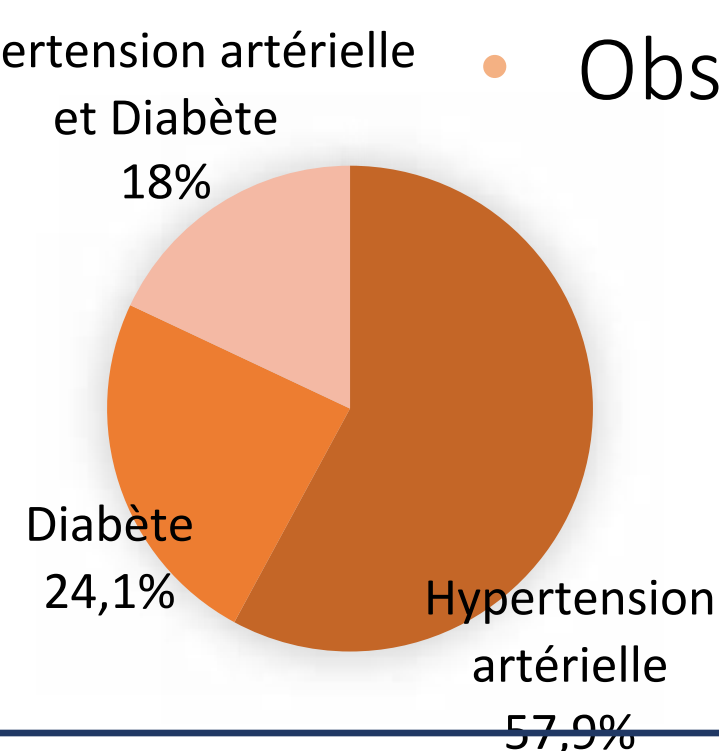
### CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES

- Ages moyen de 51 ans
- Majoritairement des femmes (58,6%)
- Tous étrangers : 66,4% haïtiens, 11,5% syriens, 9,2% brésiliens
- En Guyane depuis longtemps (33,1% > 5 ans), ¼ Primo-arrivant (<3 mois)
- 50% francophones et 50% bilingues
- Irrégularité administrative (66,9%)

- ➔ Aide Médicale d'État (~70%)
- ➔ Droits de Base et CSS (~30%)

### CARACTÉRISTIQUES MÉDICALES

- Malades depuis longtemps
- 52% déjà eu des droits ouverts
- 40% avait un médecin généraliste connu
- 23,3% de retour à la PASS
- Durée du suivi à la PASS courte (4 mois)
- Peu de pathologies stabilisées à la sortie (57,6%)
- Observance globale bonne (80,5%)



### RÉSULTATS PRINCIPAL

- ➔ 70,5% des patients avaient une « **intégration complète** » dans le système de droit commun.
- ➔ Seulement 68,2% de « **bonne compréhension** » du suivi de la pathologie chronique (n=60)

## ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE

Taux de participation au questionnaire 65% (n=88 réponders)

Partie 1 : Usage du système de soin	n	(%)
Avez-vous vu un médecin généraliste depuis la sortie de la PASS ?		
Oui	69	(78,4)
Non	19	(21,6)
Êtes-vous aller à la pharmacie de ville chercher des médicaments ?		
Oui	81	(92)
Non	7	(8)
Le médecin vous a-t-il prescrit des examens au laboratoire, comme une prise de sang ?		
Oui	45	(51,1)
Non	43	(48,9)
Avez-vous fait les examens au laboratoire ?		
Oui	39	(86,7)
Non	6	(13,3)
Partie 2 : Compréhension du suivi d'une maladie chronique		
Avez-vous besoin de voir votre médecin généraliste régulièrement ?		
Oui	77	(87,5)
Non	11	(12,5)
Pour quel problème de santé ?		
Pathologie chronique connue (total) :	61	(79,2)
(HTA)	(34)	
(Diabète)	(27)	
Autre	16	(20,8)
Avez-vous besoin de prendre des médicaments tous les jours ?		
Oui	83	(94,3)
Non	5	(5,7)

## DISCUSSION - CONCLUSION

- La PASS de Cayenne prend en charge un **public particulièrement précaire** (par rapport aux PASS hexagonales) et qui reste fragile à la sortie du dispositif.
- Concernant l'accès au système de soin libéral, les résultats sont encourageants : le dispositif de la PASS accomplit bien son rôle de support, notamment grâce à la présence de médiateurs en santé et d'une consultation de fin de suivi. Par ailleurs, les difficultés d'accès aux droits sont frappantes.
- L'étude confirme un **manque de connaissance globale en santé** du public précaire, surtout chez les patients hypertendus
- Il faudrait développer de nouveaux outils pour l'autonomisation : ateliers d'éducation : comprendre sa maladie / explication du système de soin / comprendre les démarches sociales afin de **faciliter la transition et le maintien dans le droit commun**.